

# Rians



## PLAN LOCAL D'URBANISME LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

### *Document n°4.1.3*


Élaboration du PLU prescrite par délibération du Conseil municipal du :	20 décembre 2004
Projet de PLU arrêté par délibération du Conseil municipal du :	26 juin 2017
PLU approuvé par délibération du Conseil municipal du :	21 février 2018



**Les Emplacements Réservés (ER) identifiés aux plans graphiques :**

Les Emplacements Réservés sont repérés sur les plans conformément à la légende auxquels s'appliquent les dispositions du code de l'urbanisme et autres législations et réglementations en vigueur les concernant. La construction est interdite sur ces terrains, bâtis ou non.

Les bénéficiaires de ces dispositions sont les collectivités publiques ou les titulaires de services publics pour l'aménagement de voirie, d'ouvrages publics, d'installations d'intérêt général ou d'espaces verts.

<i>Intitulé</i>	<i>Exemple de représentation graphique</i>
<i>Emplacements Réservés définis par l'article R151-34 du code de l'urbanisme</i>	

Le droit de délaissement : le propriétaire d'un terrain situé en Emplacement Réservé ou grevé d'une servitude peut mettre en œuvre son droit de délaissement, dans les conditions et délais prévus aux articles L152-2, L311-2 ou L424-1 du code de l'urbanisme.

**La liste des Emplacements Réservés (ER) :**

<b>N° de l'ER</b>	<b>Objet</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Emprise ou plateforme</b>
<b>1</b>	Elargissement de la RD 3	Département	11 mètres au sud / 7 mètres au nord
<b>2</b>	Elargissement de la RD 23	Département	7 mètres au sud / 11 mètres au nord est
<b>3</b>	Elargissement de la RD 561	Département	9 mètres
<b>4</b>	Elargissement de la RD 223	Commune	7 mètres
<b>5</b>	Elargissement du chemin de St Marc	Commune	8 mètres
<b>6</b>	Aménagement du carrefour pour la desserte de Garagaï	Commune	3060 m <sup>2</sup>
<b>7</b>	Elargissement du chemin des Espargades	Commune	3 mètres
<b>8</b>	Elargissement du chemin des Seïs	Commune	8 mètres
<b>9</b>	Elargissement du chemin de l'Umède	Commune	8 mètres
<b>10</b>	Elargissement du chemin du Passet	Commune	8 mètres

<b>11</b>	Parking et aire de co-voiturage avec traitement paysagé	Commune	2530 m <sup>2</sup>
<b>12</b>	Champs de foire	Commune	32200 m <sup>2</sup>
<b>13</b>	Jardin public	Commune	5 400 m <sup>2</sup>
<b>14</b>	Elargissement de la Rue du Lavoir Neuf	Commune	90 m <sup>2</sup>
<b>15</b>	Extension du cimetière	Commune	5530 m <sup>2</sup>
<b>16</b>	Elargissement du chemin de la Rigaude	Commune	8 mètres
<b>17</b>	Création d'une voie de desserte pour le futur camping	Commune	8 mètres
<b>18</b>	Elargissement du chemin de Rians à Bras	Commune	8 mètres
<b>19</b>	Elargissement du chemin du Paradis	Commune	8 mètres
<b>20</b>	Extension de la station d'épuration et déchetterie	Commune	6000 m <sup>2</sup>
<b>21</b>	Elargissement du chemin de St Paul	Commune	8 mètres
<b>22</b>	Elargissement du chemin de Jouques à Bras	Commune	8 mètres
<b>23</b>	Elargissement du chemin de la Sauvède	Commune	8 mètres
<b>24</b>	Elargissement du chemin des Mègnes	Commune	6 mètres

